

“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

FO : le syndicat qui reste un syndicat

CDAS extraordinaire

séance du 24 octobre 2014

Ce CDAS, qui était initialement convoqué le 16 octobre à titre extraordinaire, sur le sujet brûlant du maintien du poste d’assistant(e) de délégation, a été reporté au 24 octobre (par décision de la veille !).



FO Finances revendique

Une action sociale de qualité et de proximité avec un budget à hauteur des besoins toujours plus criants, dans une période de crise économique, marquée par une baisse du pouvoir d’achat et une détérioration des conditions de travail de tous les agents. Cela passe par plus de moyens à la fois financiers et humains.

Vos délégués **FO**, bien évidemment présents le 24 octobre, bien que cela soit en plein milieu des vacances scolaires, ont lu la **déclaration liminaire** ci-après (également disponible **ici** sur notre site web, rubrique "CDAS").

La pétition unitaire départementale,
largement signée et retournée à **FO**,
a été remise en séance.

**Pétition
remise !**

Suite à la **forte mobilisation des personnels de l’Oise**, soutenue par les syndicats et en particulier par **FO Finances**, le recrutement de l’assistant de délégation est en cours. Parmi les 6 candidatures reçues, 5 personnes restent intéressées et seront finalement départagées par le Secrétariat Général.

Le nouvel assistant sera basé à Beauvais pour s’occuper de l’Oise mais aura quelques missions de gestion dématérialisée des dossiers de l’Aisne, où là aussi la déléguée est seule... Il s’agira de dossiers spécifiques requérant une expertise, pour lesquels notre assistant(e) sera plus particulièrement formé (sur place par la déléguée et/ou à l’IGPDE¹). En revanche, il n’apportera finalement pas d’aide à la délégation de la Somme car un recrutement salvateur vient d’y être opéré (cela était prévu dans la fiche de poste, il y a donc un changement).

Mais la date de l’arrivée concrète de l’assistant(e) à l’action sociale de l’Oise n’est pas définie, ce serait *"a priori en janvier 2015"*. Pour **FO**, cette date est beaucoup trop tardive : si le candidat est retenu, il faut faire le nécessaire pour qu’il arrive dès que possible à la délégation, le 1^{er} novembre si possible. Hélas, à en croire le Président, ce serait d’une grande complexité avec des risques de discontinuité sur la paye qu’il se refuse à prendre. Les syndicats insistent, des solutions assez simples peuvent être mises en œuvre pour faciliter l’arrivée rapide de l’assistant(e) : arrangement entre directions (si tant est qu’elles soient différentes), ordre de mission en attendant la bascule de la paye... Mais décidément, rien ne convient au Président qui préfère rester sur des processus "carrés" en accord avec Bercy.

1 IGPDE = Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (formation permanente des ministères écos et financiers)



En attendant, notre déléguée, qui est seule depuis septembre, voit le retard s'accumuler et les grosses échéances approcher (arbre de Noël notamment). Ce n'est pas tenable, et ce constat est unanimement partagé par les membres du CDAS.

C'est alors que d'autres solutions ont été proposées :

- L'assistante sociale se propose pour apporter un renfort sur l'aide au logement, l'arbre de Noël, ainsi que pour lancer et exploiter un sondage sur les actions BIL 2015 qui intéresseraient les collègues (conférences...). **FO** craint que cela soit néanmoins difficile car les journées ne sont pas extensibles et notre assistante sociale est de plus en plus sollicitée par nos collègues qui subissent la baisse de leur pouvoir d'achat, qui se trouvent dans des situations de souffrance au travail, qui attendent des mutations prioritaires depuis des années etc.

- Pour apporter l'aide indispensable à la déléguée en attendant l'arrivée de l'assistant(e), la direction accepte de "missionner" les membres du CDAS qui se porteront volontaires pour apporter une aide matérielle, au vu d'un tableau de recensement des besoins de renfort qui sera diffusé, comme cela se pratique déjà dans l'Aisne (c'est ce que nous explique en séance la correspondante sociale des douanes).

Un syndicat qui s'était fermement opposé à la solution d'un vacataire en attendant janvier, qu'il juge choquante, s'inscrit de bon cœur dans cette démarche d'aide ponctuelle à apporter sur les tâches matérielles.

Mais **FO** est intervenu pour dénoncer cette pratique, qui s'avère être la seule solution agréant le Président à l'issue des débats, mais qui est proprement scandaleuse.

En effet, ce faisant, le Secrétariat Général laisse la DDFiP de l'Oise gérer la pénurie de la délégation en prêtant ses propres moyens humains, alors même que nos services sont exsangues et que les conditions de travail s'y dégradent à grande vitesse. **FO** rappelle que même les effectifs implantés sont loin d'être pourvus dans notre département ! Le Président du CDAS, qui est aussi le chef de pôle Pilotage et Ressources de la DDFiP, ne saurait l'ignorer.

Cette solution n'est absolument pas satisfaisante, elle va déplacer la difficulté vers les services de la DDFiP 60, générer des frais de déplacement et de la perte de temps, pour que finalement le coup de main ne soit pas assez efficace.

Pour FO, cela revient à donner un croûton de pain sec à quelqu'un qui crie famine : bien sûr le réflexe est de se jeter dessus, mais ça ne règle rien.

A ce train là, la prochaine fois que le budget de la direction sera présenté comme insuffisant en comité technique local, on demandera aux élus de vider leurs poches pour abonder les crédits ! Tout ça n'a aucun sens.

Pour FO c'est clair : aux responsables de prendre leurs responsabilités, et les vaches seront bien gardées !

Prochaine réunion du CDAS le 8 décembre. Dossier à suivre.

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

Rendez-vous sur notre site Internet pour en savoir plus :

- **report du CDAS extraordinaire & pétition**
- **compte-rendu du CDAS du 13 février 2014**
- **guide F.O.-DGFIP des prestations 2014**



FO Finances revendique

- L'arrêt des suppressions d'emplois des acteurs de l'action sociale,
- Des moyens en personnels au sein des délégations, à hauteur des besoins, qu'il s'agisse des assistants(e) de délégation, des assistants(e) de

- service social, des infirmiers(e), des médecins de prévention,
- La création d'une structure équivalente au CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale) pour les Territoires et Collectivités d'Outre-Mer.